DÉCISION DU MAIRE N° 2026/136

Relative à la signature du devis n°D26.1093 portant sur le remplacement du réseau de distribution EFS pour le groupe scolaire Albert Boucher et les logements avec la société ETS FREDDY

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire de la Commune de Belloy-en-France ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-70 du 23 septembre 2026 portant délégations des pouvoirs du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant que la proposition de la société ETS FREDDY répond aux besoins de la collectivité ;

DÉCIDE

Article 1er : de signer le devis n°D26.1093 portant sur le remplacement du réseau de distribution EFS pour le groupe scolaire Albert Boucher et les logements avec la société ETS FREDDY pour un montant de 14 115,80€ HT soit 16 927,38€ TTC.

Article 2 : de dire que les crédits sont inscrits sur le budget de la Commune.

Article 3 : de charger Madame le Maire, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

Fait à Belloy-en-France, le 16 novembre 2026

MAIRIE de BELLOY-EN-FRANCE Val d'Oise

Le Maire,

Delphine DRAPEAU,